

**ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT SUR LA CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX
RUE DE L'AUBEPINE, HAMEAU DE BAILLY**

Le Maire,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande en date du 27 septembre 2022 par laquelle la société MANSANTI TP, sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans la rue de l'Aubépine, hameau de Bailly à BUSSY EN OTHE,

Considérant que les travaux prévus du 17 octobre au 04 novembre 2022 inclus nécessitent d'interdire la circulation et le stationnement rue de l'Aubépine, hameau de Bailly,

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans la rue de l'Aubépine dans le hameau de Bailly du 17 octobre au 04 novembre 2022 (sauf riverains) en raison des travaux de réfection de voirie réalisés par la société MANSANTI TP,

Article 2

M. commandant de gendarmerie de Migennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BUSSY EN OTHE le 13 octobre 2022.

Le Maire
Catherine DECUYPER
*Mlle Naïve
V. Adyante par délégation
P. Lang - Boget*

